

Le 31 mars dernier, les organisations syndicales de la Fonction Publique ont été invitées à signer un protocole d'accord relatif à la « résorption de la précarité ». Le gouvernement propose un « vrai faux » plan de titularisation avec, accrochée en toile de fond, sa volonté d'ébranler la fonction publique et son statut.

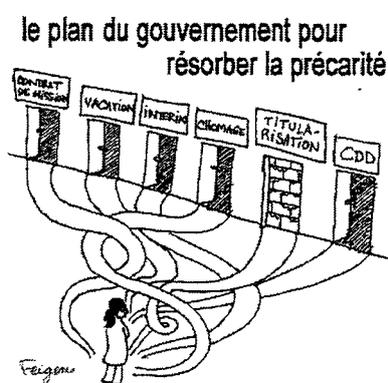


Tel : 51-44  
www.sud-ch-caen.fr

## UN VRAI FAUX PROTOCLE D'ACCORD SUR LES NON TITULAIRES.

Aujourd'hui, plus de 872 000 contractuel(e)s sont recensé(e)s dans les 3 fonctions publiques et, bien qu'aucun chiffre précis n'ait été fourni, il est évident que seule une minorité d'agents sera éventuellement « éligible » à la titularisation. Ce plan ne concernera qu'une minorité d'agents non titulaires,

Si, depuis le début des négociations, le gouvernement a, sous la pression des organisations syndicales, modifié de façon importante sa copie... même, si une minorité de contractuel(le)s devrait voir sa situation s'améliorer et se stabiliser en tant que fonctionnaire... le compte n'y est



pas !

Le gouvernement n'a aucune intention de revenir sur son « dogme » de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

Il n'y aura, donc, aucune création d'emploi permettant la mise en place d'un plan de titularisations correspondant au nombre de contractuels exerçant actuellement des missions de service public sur des emplois permanents.

**Ce seront les employeurs publics** qui dresseront un état des lieux des agents susceptibles d'être titularisés, qui détermineront les corps et cadres d'emplois concernés, en fonction de leur gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Tout cela, se fera, (malgré l'insistance de Solidaires Fonction Publique), sans dispositif incitatif, sans contrainte autre que la loi ou les décrets et sans sanction financière en cas de non respect du protocole !

*Nous restons perplexes sur la volonté de ces employeurs d'ouvrir massivement les portes de la titularisation .*

**La porte de la titularisation sera fermée, ce qui est inadmissible.**

**Si la transformation d'un CDD en CDI est, dans l'immédiat, un point positif pour les agents dans cette situation**, nous sommes très loin, trop loin, du dispositif de titularisation car, même si le protocole prévoit l'obligation de contrats écrits, la « suppression de l'emploi » figure clairement parmi les motifs de licenciement.

**CDD ou CDI**, le résultat sera le même lorsque l'employeur voudra se débarrasser d'un agent. **Ce sera le retour à la case « précarité » et, pire encore, le billet pour : « pôle emploi ».**

Aujourd'hui, le **recrutement direct en CDI** existe déjà dans la fonction publique hospitalière . Cette manière dérogatoire d'embaucher existe déjà mais, après expérimentation, la volonté du gouvernement sera de l'installer définitivement dans le Statut.

Pour autant, ce mode de recrutement direct en CDI est un élément négatif car il représente un **DANGER** pour le Statut. C'est, en quelque sorte, entériner l'existence dans le Statut des titulaires : des contractuels embauchés sur des emplois permanents. C'est aussi reproduire ce qui a été fait à la Poste, aux Télécoms etc.

C'est la preuve du désengagement de l'Etat vis à vis du service public qui annonce sous une forme déguisée, l'arrêt du recrutement de fonctionnaires.

**Pour NOUS**, ce protocole se résume, principalement, à des recommandations, à des déclarations d'intentions, à la mise en place d'expérimentations, de missions ou d'études.

**Pour NOUS**, le dispositif mis en place pour éviter la reconstitution de la précarité, s'apparente plutôt à la destruction du « Statut » actuel et de ses fondamentaux (égalité de traitement devant le concours et dans le déroulement de la carrière), sans aucune garantie que la précarité ne se reconstitue pas aussi vite.

**Ces raisons, nous ont conduit à refuser de signer ce protocole  
tant au ministère, qu'au CTE du CHU.**

**TITULAIRES** et agents non titulaires doivent lutter et se mobiliser ensemble pour l'arrêt des suppressions de poste et pour exiger des créations d'emplois nécessaires aux besoins des services publics intégrant la titularisation des contractuels.

**NOUS** devons construire les rapports de force pour gagner la bataille de l'emploi, de la sauvegarde de nos services publics et résorber vraiment la précarité.

**Nous devons lutter pour obtenir  
un véritable plan de titularisation pour tous et toutes.**



CHU. le 20.04.2011